

Vous venez de prendre votre licence à la Société de Tir de Nancy.
Voici différents éléments qui pourront vous être utiles pour votre bonne pratique.
La **SECURITE** est bien évidemment le maître mot dans nos pratiques.



Nos infrastructures comportent différents "Pas de tir" accessibles à votre guise, **MAIS** certains, comme le 25 & 50 m requiert un minimum de niveau de pratique.

Si vous souhaitez faire l'acquisition d'une arme soumise à autorisation (catégorie B) ou accéder au 25 m. :

Voici le déroulement type de ce que vous devrez effectuer, sur une **durée minimum de 6 mois** :

Vos débuts

1 - Votre inscription :

- Validée par la réception de votre licence.

2 - Stage Niveau 1 :

- ⇨ Apprentissage, Manipulation et Sécurité avec les armes 10 m.
- ⇦ Descriptif dudit stage à l'accueil,
- ⇦ Coût de participation moyennant un tarif forfaitaire des coûts de consommables.
- ⇦ La date du prochain stage et son descriptif est affichée à la permanence sur l'armoire des carabines.
- ⇦ Faire le choix d'une date, si plusieurs sont proposées **ET** effectuez votre inscription auprès du permanencier.
- ⇦ **ATTENTION** les dates de stage sont prévues de Octobre à Mars.

3 - Stage de SÉCURITÉ :

- ⇨ Ce stage vous donnera toutes les informations théoriques sur les armes à feu, (classifications, détentions, transport, ...).
- ⇦ La date du prochain stage est affichée à la permanence.
- ⇦ Votre inscription se fera par mail, selon la procédure décrite sur la fiche dudit stage.
- ⇦ Vous devrez satisfaire à un questionnaire écrit fédéral, dont les réponses auront été abordés pendant ce stage.

4 - Stage de Niveau 2 :

- ⇨ Apprentissage, Manipulation et Sécurité avec les armes à feu 25 m.
- ⇦ Descriptif dudit stage à l'accueil,
- ⇦ Coût de participation moyennant un tarif forfaitaire des coûts de consommables.
- ⇦ La date du prochain stage et son descriptif est affichée à la permanence sur l'armoire des carabines.
- ⇦ Faire le choix d'une date, si plusieurs sont proposées **ET** effectuez votre inscription auprès du permanencier.
- ⇦ **ATTENTION** les dates de stage sont prévues de Novembre à Mai.

5 - Carnet de Tir :

- ⇨ Vous faites votre demande au permanencier.
- ⇦ Elle sera transmise au Président.
- ⇦ Il y aura délivrance ou non du Carnet de tir, après étude de votre dossier.
- ⇦ S'il y a délivrance, il sera disponible, à la permanence, environ 10 jours après votre demande.
- ⇦ S'il n'y a pas de délivrance, cela signifie qu'un ou plusieurs de ces critères ne sont pas valides et une explication vous sera émise.

6 MOIS

P.S. : Merci de respecter cet ordre. Seul le stage Sécurité peut être déplacé avant le stage niveau 1, si besoin.

